PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE M.R.C. DE TÉMISCOUATA

Séance régulière du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce sixième jour de février 2018, à vingt heures à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Dilan Dumont, Pierre Després, Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

Absent : Monsieur Dave Landry, conseiller, ne peut assister à la présente séance.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

2018-02-11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Prière et mot de bienvenue
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Première période de questions
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018,
- 5. Approbation des comptes
- 6. Correspondance
- 7. Attestation de réception et de prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 8. Autorisation de travaux de dragage dans le Chemin de la Rivière-Noire
- 9. Demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour un projet Internet par WIFI dans la municipalité
- 10. Appui à la MRC de Témiscouata pour ses commentaires et réponses émis lors d'une consultation concernant le spectre de la bande du 600 MHz pour le développement de la téléphonie cellulaire
- 11. Demande au gouvernement du Canada pour une aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire
- 12. Demande au gouvernement du Québec pour le financement d'un projet de développement de téléphonie cellulaire et d'Internet dans la municipalité
- 13. Demande à Hydro-Québec pour modifier la grille tarifaire des loyers d'occupation des équipements de téléphonie cellulaire pour les projets municipaux
- 14. Appui de la municipalité à la déclaration commune du Forum des communautés forestières
- 15. Reddition de compte pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal
- 16. Demande de compensation Chemin à double vocation

- 17. Appel d'offre de service sur invitation Travaux de voirie municipale 2018
- 18. Demande de subvention Travaux de voirie municipale
- 19. Autorisation de dépenses pour le souper des acériculteurs 2018
- 20. Travaux de rénovation au Centre communautaire dans le cadre de la TECO
- 21. Adoption du Tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 22. Nomination des répondants municipaux en urgence
- 23. Nomination d'un représentant municipal à la *Route des frontières*
- 24. Appui de la municipalité aux *Journées de la persévérance scolaire*
- 25. Rapport des élu(e)s
- 26. Divers
- 27. Deuxième période de questions
- 28. Clôture de la séance
- 29. Prochaine séance du conseil

Il est proposé par le conseiller Madame Andrée Lebel, appuyé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié séance tenante, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune question n'est formulée.

2018-02-12 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2018

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després, appuyé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité d'accepter le procèsverbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2018-02-13 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain, appuyé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte les comptes payés au mois de janvier depuis la dernière séance du conseil en date du 9 janvier 2018 totalisant la somme de trois mille deux cent soixante-quatorze dollars et quatre-vingt-huit sous (3 274,88 \$), pour la Municipalité, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

QUE ce conseil accepte les comptes à payer en date de ce jour totalisant une somme de trente-trois mille neuf cent soixante-quatre dollars et quatre-vingt-quatorze sous (33 964,94 \$) pour la Municipalité, de quatre cent cinquante-sept dollars et cinq sous (457,05 \$) pour le Centre communautaire et de huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars et dix-neuf sous (897,19 \$) pour le souper des acériculteurs 2018, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

QU'à cet effet, le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, MARC LEBLANC, directeur général et secrétairetrésorier certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 6 février 2018.

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Marc Leblanc, directeur général, fait la lecture de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) avise la Municipalité qu'elle versera à ses membres sociétaires admissibles, une ristourne de 3 000 000 \$ au terme de l'exercice financier 2017. Forte de ses pratiques de saine gestion des 14 dernières années, la Mutuelle affiche d'excellents résultats financiers qui la maintiennent dans une position des plus favorables pour poursuivre son développement. La part attribuée à la Municipalité de Saint-Athanase s'élèvera à 680 \$.
 - Cette redistribution vise à reconnaître la loyauté, les bonnes pratiques en matière de gestion des risques et la qualité du dossier d'assurance des membres sociétaires.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

ATTESTATION DE RÉCEPTION ET DE PRISE DE CONNAISSANCE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Messieurs André Saint-Pierre, Pierre Després, Dilan Dumont, Denis Patry, et Mesdames Chantale Alain et Andrée Lebel, remettent au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité leur attestation de réception et de prise de connaissance du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux dûment signée.

Ces attestations seront déposées dans les archives de la Municipalité.

2018-02-14 AUTORISATION DE TRAVAUX DE DRAGAGE DANS LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE-NOIRE

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) doit effectuer des travaux de dragage dans le Chemin de la Rivière-Noire;

ATTENDU QUE ces travaux sont jugés nécessaires considérant qu'il y a un problème d'hydraulicité dans le ponceau 173240 causé par l'amoncellement de sédiments;

ATTENDU QUE pour obtenir le droit d'effectuer ces travaux, le ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige que la Municipalité donne son accord concernant ces travaux:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel, appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité autorise le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) à effectuer des travaux de dragage dans le Chemin de la Rivière-Noire pour le nettoyage de la décharge du ponceau 173240;

QUE la Municipalité déclare que ces travaux ne contreviennent à aucune règlementation municipale en vigueur en date de ce jour.

2018-02-15 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) POUR UN PROJET INTERNET PAR WIFI DANS CERTAINES MUNICIPALITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT **ATTENDU QUE** la MRC de Témiscouata a déposé le 1^{er} novembre 2017 une demande d'aide financière adressée au FARR pour mettre en place un réseau Internet WiFi dans les périmètres urbains des municipalités qui n'ont pas de service de téléphonie cellulaire;

ATTENDU QUE l'installation de bornes WiFi dans les rues, les parcs, et les espaces publics situés dans les périmètres urbains des municipalités est une solution alternative au problème de téléphonie cellulaire ;

ATTENDU QU'il est possible de faire des appels et de recevoir des appels avec certains téléphones cellulaires intelligents en utilisant des fonctionnalités par WiFi;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata a déposé un projet totalisant 483 000\$, dont 385 000 \$ est demandé au FARR et 98 000 \$ seraient la contribution financière de 35 municipalités participantes réparties sur le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE la contribution de 385 000\$ du FARR serait utilisée pour l'achat et l'installation des équipements servant à la mise en place d'un réseau Internet WiFi, à raison de 11 000 \$ pour 35 municipalités participantes ;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata agira à titre de responsable de la demande d'aide financière pour les municipalités du Bas-Saint-Laurent qui désirent faire partie du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry, appuyé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Athanase signifient leur intérêt à faire partie du projet de réseau Internet WiFi piloté par la MRC de Témiscouata;

QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Athanase s'engagent à verser annuellement un montant maximum de 300 \$ pour contribuer au rehaussement de la bande passante Internet;

QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Athanase s'engagent à verser, une seule fois, une contribution maximale de 2500 \$ qui sera mis dans un fonds de remplacement géré par un organisme sans but lucratif qui sera créé en 2018.

2018-02-16 APPUI À LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR SES COMMENTAIRES ET RÉPONSES ÉMIS LORS D'UNE CONSULTATION SUR UN CADRE TECHNIQUE, POLITIQUE ET DE DÉLIVRANCE DE

LICENCES CONCERNANT LE SPECTRE DE LA BANDE DU 600 MHz (NO. SLPB 005-17)

ATTENDU QUE le ministère de l'Innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017 une consultation sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf. : Avis SLPB 005-17 de la gazette du Canada);

ATTENDU QUE le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances;

ATTENDU QUE le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019;

ATTENDU QUE par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions;

ATTENDU QU'avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE des réponses aux questions et des commentaires visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans les régions où le service est désuet et/ou absent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després, appuyé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité:

QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Athanase appuient les commentaires et les réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISDE dans le cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz.

2018-02-17 DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS LES RÉGIONS MAL DESSERVIES

ATTENDU QUE la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU QUE la faible densité de la population des régions mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU QUE les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU QUE le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la « Politique réglementaire de télécom » (réf. : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant : les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles;

ATTENDU QUE le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande;

ATTENDU QUE par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès Internet à large bande fixes et sans-fils mobiles;

ATTENDU QUE la « Politique réglementaire de télécom » et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry, appuyé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Athanase demandent au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire.

2018-02-18 DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET D'INTERNET HAUTE VITESSE DANS LES MUNICIPALITÉS MAL DESSERVIES

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal desservies par le réseau Internet;

ATTENDU QUE la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU QUE les réseaux de télécommunication cellulaire et d'Internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016 appelé *Québec Branché* qui ne finançait que des projets d'Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE *Québec Branché* était un programme adapté aux télécommunicateurs:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain, appuyé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Athanase demandent au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Athanase demandent au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

2018-02-19 DEMANDE ADRESSÉE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC POUR MODIFIER LA GRILLE TARIFAIRE DES LOYERS D'OCCUPATION DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIES CELLULAIRES POUR LES PROJETS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement québécois;

ATTENDU QUE la faible densité de la population des MRC et des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents grands télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU QUE les MRC et les municipalités devront être partenaires avec les grands télécommunicateurs pour la réalisation des prochains projets de téléphonie cellulaire;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a un vaste réseau de télécommunications partout au Québec;

ATTENDU QU'Hydro-Québec fait une étude pour identifier s'il a des fibres optiques excédentaires qui permettraient à des fournisseurs Internet d'utiliser une partie de son réseau pour offrir du service Internet haute vitesse aux régions peu ou mal desservies;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a également une dizaine de tours de télécommunication sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE certaines tours de télécommunication d'Hydro-Québec pourraient solutionner la problématique de couverture cellulaire déficiente dans certaines municipalités;

ATTENDU QU'Hydro-Québec se montre ouvert à partager ses tours pour permettre aux télécommunicateurs d'installer leurs équipements radio de téléphonie cellulaire, moyennant un loyer d'occupation;

ATTENDU QUE le loyer d'occupation d'Hydro-Québec a une incidence majeure sur la concrétisation ou non de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les MRC et municipalités qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després, appuyé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase demandent à la société Hydro-Québec d'appliquer un loyer correspondant à 10 % de la valeur établie par la grille tarifaire actuelle, plafonné à 3 500 \$, pour l'installation d'équipement servant à la téléphonie cellulaire dans une infrastructure appartenant à Hydro-Québec, dans le cas où une MRC et/ou une municipalité seraient impliquées financièrement.

2018-02-20 APPUI À LA DÉCLARATION COMMUNE DU FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la

signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel, appuyé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017:

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

2018-02-21 REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports a versé une compensation de 118 931,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE l'auditeur externe mandaté par la Municipalité pour l'audit de ses états financiers consolidés fera rapport, dans la présentation des états financiers de la Municipalité pour l'année 2017, du solde des dépenses effectuées dans le cadre de ce programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain, appuyé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité prend acte que l'auditeur externe mandaté par celle-ci pour l'audit de ses états financiers consolidés fera rapport, dans la présentation des états financiers de la Municipalité pour l'année 2017, du solde des dépenses effectuées dans le cadre de ce programme.

2018-02-22 DEMANDE DE COMPENSATION – CHEMIN À DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE les transporteurs ont fourni, à la Municipalité de Saint-Athanase, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2017.

NOM DU OU	LONGEUR À	RESSOURCE	NOMBRE
DES CHEMINS	COMPENSER	TRANSPORTÉE	DE
SOLLICITÉS	(KM)		CAMIONS
			CHARGÉS
			PAR
			ANNÉE
Route de Picard	9,8	Tout le bois	708
		provenant des	
		opérations sur la	
		forêt publique	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry, appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Athanase demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation ci-dessus mentionné(s) et ce, sur une longueur totale de 9,8, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

2018-02-23 APPEL D'OFFRE DE SERVICE SUR INVITATION – TRAVAUX DE VOIRIE MUNICIPALE 2018

ATTENDU QUE des travaux de voirie municipale devront être effectués dans la Municipalité de Saint-Athanase au cours de l'année 2018;

ATTENDU QUE ces travaux seront exécutés dans la période comprise à partir du dégel du printemps jusqu'au début des travaux de déneigement des chemins d'hiver pour la saison 2018-2019;

ATTENDU QUE lesdits travaux seront octroyés par projets distincts tels, notamment, travaux de nettoyage, de mise en forme, d'ajout de gravier, transport de gravier, etc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel, appuyé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité:

QUE la direction générale de la Municipalité établisse le *Cahier d'appel d'offre de service sur invitation / Travaux de voirie 2018* dans lequel seront déterminés les besoins en matériel, équipement et coûts d'utilisation de machinerie lourde et de matériel granulaire pour l'exécution desdits travaux;

QUE la Municipalité de Saint-Athanase demande, sur invitation, une proposition des entreprises suivantes pour l'exécution des travaux de voirie pour l'année 2018;

- Concassage E. Tanguay inc.
- Excavation Morin inc.
- Excavation Tanguay inc.
- Les Entreprises Jean-Rock Roy inc.
- Les Entreprises Lionel Dionne inc.

QUE les propositions devront être acheminées au bureau municipal, à l'attention du directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, au plus tard le jeudi 22 mars 2018, à 11 heures;

QUE les besoins de travaux de surveillance, d'entretien et de réparation des chemins et routes municipaux seront établis, entre autres, selon les constats de la direction générale et/ou de l'employé municipal;

QUE l'employé municipal est tenu de vérifier avec la direction générale, hebdomadairement, ou en tout temps dans des situations urgentes, la disponibilité des crédits budgétaires pour l'exécution des travaux.

2018-02-24 DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DE VOIRIE MUNICIPALE 2018

Il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain, appuyé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Athanase adresse à Monsieur Jean D'Amours, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, Ministre délégué aux Affaires maritimes et Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent une demande pour obtenir une subvention de trente mille dollars (30 000 \$) dans le cadre du programme de voirie afin de pouvoir procéder, notamment, au

rechargement en gravier sur le chemin des Érables, sur le chemin de l'Église et la Route de Picard.

2018-02-25 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE SOUPER DES ACÉRICULTEURS 2018

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després, appuyé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses engagées pour la tenue du souper des acériculteurs qui se tiendra le 26 mai 2018 soient qualifiées de dépenses incompressibles sans que la direction générale ait à émettre pour chacune de ces dépenses un certificat attestant qu'il y a des crédits disponibles à cette fin.

2018-02-26 TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LA TECQ

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Athanase a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain, appuyé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi de la programmation des travaux au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2018-02-27 ADOPTION DU TABLEAU DE BORD DE GESTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Saint-Athanase ont pris connaissance du rapport annuel 2017 en sécurité incendie appelé *Tableau de bord de gestion*, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry, appuyé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité :

QUE le Tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Athanase, complété par le Service incendie de la ville de Pohénégamook, soit adopté en tant que rapport annuel pour l'an 2017.

2018-02-28 NOMINATION DES RÉPONDANTS MUNICIPAUX EN URGENCE

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel, appuyé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité désigne, à titre de répondants municipaux en cas d'urgence auprès de la Direction régionale de la sécurité civile et de la

sécurité incendie Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Messieurs André St-Pierre, maire, Marc Leblanc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité et Dilan Dumont, responsable municipal de la sécurité incendie.

2018-02-29 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À LA ROUTE DES FRONTIÈRES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després, appuyé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité désigne Monsieur Pierre Emmanuel Larose à titre de représentant municipal pour assister aux rencontres qui ont pour but d'assurer la promotion de la Route des Frontières et de ses attraits comme destination touristique;

QUE Monsieur Larose fasse rapport à la direction générale de tout développement dans ce dossier;

QU'en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de Monsieur Larose, Monsieur Marc Leblanc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, soit désigné comme personne substitut.

2018-02-30 APPUI DE LA MUNICIPALITÉ AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont 76,2% des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme, soit 68,9% des garçons et 83,6% des filles. Il reste donc du travail à faire pour atteindre la nouvelle cible de 85% établie par le gouvernement dans la nouvelle politique sur la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain, appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité:

DE déclarer la 3^e semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité;

D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

DE s'engager à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire dans notre municipalité au courant de l'année 2018.

RAPPORT DES ÉLU(E)S

Les élus Dilan Dumont pour le colloque en sécurité civile, et André St-Pierre pour la Codet, la RIDT, une rencontre avec le ministre Martin Coiteux, et une participation au Lac-à-l'épaule lors d'une rencontre des maires de la MRC de Témiscouata ont fait un compte-rendu des réunions auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois.

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

• Deux citoyens ont adressé quelques questions aux membres du conseil et ces derniers ont été satisfaits des réponses reçues.

CLÔTURE

A 20 h 56 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

M. André St-Pierre, maire

M. Marc Leblanc, LL.B

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.